



CEA

INTERVENTION CHSCT

27 MAI 2021



Déclaration Liminaire

Monsieur Le président du CHSCT, Monsieur le vice-président en charge des ressources humaines

Mesdames et Messieurs les élu-e-s ici présents

L'Aube Actu titrait le 22 mai « la mort d'un policier c'est grave. La mort d'un travailleur social tout le monde s'en fiche »

La CFDT vous fait part de son indignation et porte à votre connaissance l'indignation des travailleurs sociaux de notre collectivité mais également de l'ensemble des agents face au mépris affiché suite à notre demande d'observer une minute de silence en hommage à une travailleuse sociale tuée dans le cadre de ses fonctions.

La CFDT vous fait part de quelques témoignages qu'elle a reçus

Je cite :

« Merci à la CFDT pour cette proposition qui fait écho à notre besoin de reconnaissance »

« si je suis tuée en visite à domicile comme c'est le cas de cette collègue – car oui c'est une collègue – j'espère que mon employeur saura témoigner un peu plus de respect »

« je souhaiterais dire, moi que c'est de mon vivant, que j'aimerais qu'on me témoigne du respect quand je serai morte je n'attendrais plus rien de mon employeur et ma famille n'aura que faire des beaux discours face à l'absence

par contre c'est aujourd'hui que j'attends et que ma famille attend pour moi de la sécurité, du soutien et de la reconnaissance. Et la reconnaissance passait par cette simple minute que l'on demandait, et c'est cela qui nous a été refusé. JE SUIS TRAVAILLEUSE SOCIALE »

« il est étrange qu'une collectivité comme la nôtre, qui a pour compétence obligatoire l'action sociale n'aie pas retenue la proposition d'une minute de silence face au meurtre de la travailleuse sociale du département de l'Aube. Le message est passé, la vie d'un agent d'une collectivité territoriale ne retient pas l'attention. Coup de feu ? coup de couteau...y a-t-il des façons de mourir à valoriser plus que d'autre ? professeur, policier ou travailleur social, y a-t-il des professions qui vaudraient plus que d'autre à recevoir un hommage national...ou une minute de silence de la collectivité...personnellement je ne le crois pas. »

« 40 ans, travailleuse sociale à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie...elle ou moi c'est pareil »

« c'est triste de constater que tous les agents de la fonction publique ne méritent pas la même considération dans les risques pris face à une société de plus en plus violente »

« est-on si peu important que la collectivité ne puisse pas « gâcher » une minute de travail ? »

« lamentable et pitoyable de lire cette réponse sans cœur ni bienveillance. Quel irrespect pour notre collègue décédée. Je suis vraiment éœurée. »

La CFDT s'en arrêtera là pour la lecture des témoignages.

La CFDT demande à la collectivité la mise en place de groupes de travail avec l'association des agents de terrain du social et du médicosocial. Ceci permettrait de faire un bilan de l'existant et de mettre en place un plan d'actions de prévention des violences avec le CHSCT.

Monsieur le Vice Président des richesses humaines comme vous aimez vous nommer...quelle reconnaissance en faites-vous ... de ces richesses ?

Sujet 1 : Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) période 2021-2024

Pour aller dans le sens du président de la CeA qui souhaite étendre et développer la politique des agents en situation de handicap sur l'ensemble du nouveau périmètre de notre collectivité, **la CFDT demande la création a minima d'un deuxième poste de chargé de mission handicap et d'une ressource administrative pour seconder les chargés de mission handicap.**

En effet, si la Collectivité européenne d'Alsace veut faire vivre cette convention FIPHFP, il est impératif d'y mettre les moyens humains adéquats.

La CFDT a voté POUR

Notre Intervention directe :

« La CFDT remercie l'administration d'avoir organisé des groupes de travail incluant les OS permettant un véritable travail de collaboration et de qualité. La CFDT y a pris part activement comme lors de la mise en place de cette convention en 2017.

La CFDT salue encore et toujours la politique volontariste de la collectivité en ce qui concerne l'emploi et le maintien des agents en situation de handicap.

Pour aller dans le sens du président de la CeA qui souhaite étendre et développer la politique des agents en situation de handicap sur l'ensemble du nouveau périmètre de notre collectivité, **la CFDT demande la création a minima d'un deuxième poste de chargé de mission handicap et d'une ressource administrative pour seconder les chargés de mission handicap.**

Pour la CFDT, il s'agit de pouvoir apporter une réponse adaptée pour tous. Il s'agit d'une compétence spécifique, qui doit permettre, à l'ensemble des agents de la collectivité en situation de handicap, d'être accompagné de manière identique quel que soit son service de rattachement avec une réponse rapide et faite cousu main.

Deux postes existaient déjà par le passé dans le Bas-Rhin. Alors que la collectivité s'est agrandie cette équipe s'est réduite. Une seule personne pour mettre en œuvre la politique handicap au travail à l'échelle de cette nouvelle collectivité n'est pas à la hauteur des ambitions affichées. Malgré le dynamisme et les compétences de la chargée de mission actuelle continuer ainsi ne permettra pas de garder la qualité du travail effectué jusqu'à aujourd'hui.

Les référents sociaux du personnel du Sud, comme leurs homologues du Nord de la CeA, ont sûrement fort à faire avec toutes les autres demandes et les accompagnements des agents. Il ne s'agit pas de surcharger les agents en charge de cette mission et de prendre le risque d'un épuisement professionnel.

Si on veut faire vivre cette convention FIPHFP, il est impératif d'y mettre les moyens humains adéquats. »

Réponse de l'administration : Pour un deuxième poste la DGARH se stabilise donc elle entend la demande mais elle ne peut la valider à ce jour. Si un besoin s'en fait sentir, la demande sera relayée. La porte n'est pas fermée. Un arbitrage sera à faire selon les priorités.

Sujet 2 : Plan d'aménagement du CMS de Kingersheim

Pour la CFDT il est impératif d'associer systématiquement les agents, quel que soit le service, lorsque des déménagements ou des travaux sont prévus.

La CFDT a fait remonter les besoins des agents, ces besoins énumérés ne sont pas une « liste de courses » comme a ironisé l'administration ! Notre rôle est bien de porter les questionnements, remarques, observations et besoins légitimes des agents !

Si l'administration avait pris le soin, en amont, d'associer les agents, la CFDT n'aurait pas eu besoin de l'interroger sur autant de points !

La CFDT a voté CONTRE

Notre Intervention directe :

« A aucun moment, les agents, futurs utilisateurs de cet espace social n'ont été associés sous quelque forme que ce soit. La CFDT le déplore et s'en offusque.

Pour la CFDT il est impératif d'associer systématiquement les agents, quel que soit le service, lorsque des déménagements ou des travaux sont prévus.

Nous connaissons ces locaux. Les observations et remarques qui nous ont été remontées par les agents sont tout à fait pertinentes.

La mairie de Lutterbach parle de détruire le bâtiment actuel occupé par le CMS depuis 5 ans. Des propositions de relogement avait été faites par la mairie avec des bâtiments, entre autre, de plein pied. Aucun de ces bâtiments n'avaient fait l'affaire et maintenant tout devient urgent.

Il s'avère que pour certains des agents ce déménagement va être compliqué car ils habitent loin. **Que fait la collectivité pour cela face à cette situation de mobilité forcée ?**

Plusieurs questions se posent, pour lesquelles la CFDT attend des réponses claires de l'administration :

Les agents ne sont pas en demande de bureaux relais...ils préfèrent avoir des bureaux individuels même plus petits. (Téléphone/ rendez-vous, etc...à 2 dans un même bureau ce n'est pas « confortable »)

- Quel est le nombre d'agents susceptibles d'intégrer ces nouveaux locaux ? De quel CMS proviennent-ils ?
- Quid du CMS de Pfastatt ? Si l'agent reste à ce CMS qu'en est-il de ce travailleur social isolé ? Quelles mesures sont mises en place ?

Sur les locaux :

- Tous les bureaux bénéficient-ils de fenêtres ouvrables ?
- Quels systèmes sont prévus pour assurer la sécurité de l'ensemble des agents quelques soient le lieu où ils se trouvent ?
- Qu'en est-il de l'isolation phonique entre les bureaux (confidentialité des entretiens avec les usagers) et isolation thermique avec quel type de chauffage prévu (réglable des bureaux/consultation PMI entre autre) ?

- Organisation et agencement de l'espace PMI ? Lieu de stockage pour les vaccins ?
- Quels sont les horaires d'ouverture au public programmées ?

Sur les équipements :

- La nécessité de maintenir les deux lignes téléphoniques existantes (ex CMS Lutterbach et CMS Kingersheim) pour répondre au flux des appels ?
- Qu'en est-il du mobilier pour équiper les bureaux et des moyens alloués pour les impressions par rapport à l'existant ?
- L'agent d'accueil bénéficie-t-il d'une baie vitrée pour voir l'arrivée du public ?
- La taille de l'espace dédié à l'accueil est-il suffisamment grand pour accueillir le public qui vient en consultation PMI et à des rendez-vous avec des assistants sociaux ?
- L'espace détente prévue pour les agents est sans ouverture extérieure et sans lumière naturelle ce qui est inacceptable et encore plus en période de crise sanitaire. En dehors de cet aspect un espace détente/repas dans un « placard » pose question sur la considération portée aux agents
- Il en est de même pour la salle de réunion qui n'a qu'une petite ouverture
- Quel est le nombre de toilettes prévu pour les agents ? pour les usagers ? des toilettes adaptées sont-ils prévus pour les petits ainsi qu'un espace avec table à langer ?
- Le « local ménage » prévu est de très petite taille, ne semble pas suffisant pour stocker du matériel (un charriot de ménage,...) les produits d'entretien à mettre sous clés. Comment la porte de ce local va-t-elle pouvoir s'ouvrir et se fermer ? Où se trouve le point d'eau pour remplir les seaux pour le ménage ? Est-ce que cela a été concerté avec le personnel chargé du ménage ?

Les autres besoins :

- Y a-t-il suffisamment de place de stationnement pour les véhicules personnels des agents ? la réponse du parking Leclerc à proximité faite par l'administration ne satisfait pas la CFDT.
- Quel sera le nombre de véhicules mis à disposition pour cet espace social, le territoire étant plus grand et sachant qu'il y a deux box prévus pour des véhicules de service ?

Quid du service de proximité (tant vanté par la CeA...) desdites communes de Lutterbach et de Kingersheim et des petites communes voisines comme Reiningue, Galfingue, Heimsbrunn et Morschwiller qui voit leur CMS quitter la commune de Lutterbach. Comment les usagers de toutes ces communes pourront-ils se rendre dans ce nouvel espace social ? Cette nouvelle organisation ne risque-t-elle pas de générer de l'agressivité de la part des usagers ?

La Mairie de Lutterbach ne souhaite pas que son antenne de proximité disparaisse.

La CFDT demande qu'une visite CHSCT soit prévue avant la livraison en présence des agents et des organisations syndicales.

La présentation de l'aménagement du CMS de Kingersheim tel qu'il nous est présenté aujourd'hui ne permet pas à la CFDT de donner un avis favorable. »

Réponse de l'administration : *il n'y aura plus de bureau individuel dans les nouveaux espaces sociaux. L'organisation mis en place sera des bureaux relais dédiés à l'accueil des usagers*

Question CFDT : Quel est le nombre d'agents susceptibles d'intégrer ces nouveaux locaux ? De quel CMS proviennent-ils ?

Réponse de l'administration : *8 agents sont concernés des CMS de Lutterbach et Kingersheim*

Question CFDT : Quid du CMS de Pfastatt ? Si l'agent reste à ce CMS qu'en est-il de ce travailleur social isolé ? Quelles mesures sont mises en place ?

Réponse de l'administration : *Pas de réponse*

Sur les locaux :

Question CFDT : Tous les bureaux bénéficient-ils de fenêtres ouvrables ?

Réponse de l'administration : *oui les fenêtres seront changées pour des aérations naturelles*

Question CFDT : Quels systèmes sont prévus pour assurer la sécurité de l'ensemble des agents quelques soient le lieu où ils se trouvent ?

Réponse de l'administration : *bouton pression et caméra lié à un centre de télésurveillance pour les bureaux relais. La personne pourra intervenir verbalement pour interpeller l'utilisateur.*

Question CFDT : Qu'en est-il de l'isolation phonique entre les bureaux (confidentialité des entretiens avec les usagers) et isolation thermique avec quel type de chauffage prévu (réglable des bureaux/consultation PMI entre autre ?) ?

Réponse de l'administration : *L'administration dit avoir l'habitude de travailler pour des bâtiments accueillant du public. Les espaces bénéficieront d'isolation phonique. L'immeuble est récent, le chauffage et air froid seront pilotés pour chaque espace fermé.*

Question CFDT : Organisation et agencement de l'espace PMI ? Lieu de stockage pour les vaccins ?

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

Question CFDT : Quels sont les horaires d'ouverture au public programmées ?

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

Sur les équipements :

Question CFDT : La nécessité de maintenir les deux lignes téléphoniques existantes (ex CMS Lutterbach et CMS Kingersheim) pour répondre au flux des appels ?

Réponse de l'administration : *Prendre l'existant actuel*

Question CFDT : Qu'en est-il du mobilier pour équiper les bureaux et des moyens alloués pour les impressions par rapport à l'existant ?

Réponse de l'administration : *le mobilier actuel est repris mais si du mobilier est à changer ce sera fait. Les demandes seront faites par le service.*

Question CFDT : L'agent d'accueil bénéficie-t-il d'une baie vitrée pour voir l'arrivée du public ?

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

Question CFDT : La taille de l'espace dédié à l'accueil est-il suffisamment grand pour accueillir le public qui vient en consultation PMI et à des rendez-vous avec des assistants sociaux ?

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

Question CFDT : L'espace détente prévue pour les agents est sans ouverture extérieure et sans lumière naturelle ce qui est inacceptable et encore plus en période de crise sanitaire. En dehors de cet aspect un espace détente/repas dans un « placard » pose question sur la considération portée aux agents

Réponse de l'administration : *une aération par soufflerie est prévue*

Question CFDT : Il en est de même pour la salle de réunion qui n'a qu'une petite ouverture

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

Question CFDT : Quel est le nombre de toilettes prévu pour les agents ? pour les usagers ? des toilettes adaptées sont-ils prévus pour les petits ainsi qu'un espace avec table à langer ?

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

Question CFDT : Le « local ménage » prévu est de très petite taille, ne semble pas suffisant pour stocker du matériel (un charriot de ménage...) les produits d'entretien à mettre sous clés. Comment la porte de ce local va-t-elle pouvoir s'ouvrir et se fermer ? Où se trouve le point d'eau pour remplir les seaux pour le ménage ? Est-ce que cela a été concerté avec le personnel chargé du ménage ?

Réponse de l'administration : *cette question sera traitée avec les services de la CeA qui interviennent auprès des prestataires extérieurs.*

Les autres besoins :

Question CFDT : Y a-t-il suffisamment de place de stationnement pour les véhicules personnels des agents ? la réponse du parking Leclerc à proximité faite par l'administration ne satisfait pas la CFDT.

Réponse de l'administration : *pas de réponse*

- Quel sera le nombre de véhicules mis à disposition pour cet espace social, le territoire étant plus grand et sachant qu'il y a deux box prévus pour des véhicules de service ?

Réponse de l'administration : *cette question est traitée par les moyens généraux. L'administration est en attente des demandes du service.*

Question CFDT : Quid du service de proximité (tant vanté par la CeA...) des dites communes de Lutterbach et de Kingersheim et des petites communes voisines comme Reiningue, Galfingue, Heimsbrunn et Morschwiller qui voit leur CMS quitter la commune de Lutterbach. Comment les usagers de toutes ces communes pourront-ils se rendre dans ce nouvel espace social ? Cette nouvelle organisation ne risque-t-elle pas de générer de l'agressivité de la part des usagers ?

La Mairie de Lutterbach ne souhaite pas que son antenne de proximité disparaisse.

Réponse de l'administration : *une recherche d'antenne à Lutterbach se poursuit. Il n'y a pas de volonté de l'administration de quitter les territoires. D'autres solutions restent en recherche pour trouver de nouveaux locaux. La solution de Kingersheim est donc temporaire.*

Question CFDT : La CFDT demande qu'une visite CHSCT soit prévue avant la livraison en présence des agents et des organisations syndicales.

Réponse de l'administration : *une visite est programmée le 28 juin prochain pour les agents et les organisations syndicales*

La présentation de l'aménagement du CMS de Kingersheim tel qu'il nous est présenté aujourd'hui ne permet pas à la CFDT de donner un avis favorable.

Les questions restées sans réponses seront évoquées lors de cette visite.

Sujet 3 : Information pour le bilan de la viabilité hivernale 2020/2021

Notre Intervention directe :

« La CFDT ne peut se contenter des éléments apportés dans ce bilan présenté ce jour en CHSCT pour la VH 2020/2021. Ils sont très incomplets pour en faire une analyse fine.

La CFDT demande expressément que l'arbre des causes, quel que soit l'accident, soit établi par rapport à tous les points de vigilance du chauffeur isolé (conduite, gestion du Dati, salage de la chaussée, gestion de la lame, vigilance sur les autres usagers de la route,...) pour la VH 2021/2022. La CFDT demande que les Assistants de Prévention et les Conseillers de Prévention soient associés. Ceci permettra d'établir un lien de causalité éventuelle avec la conduite isolée. C'est l'occasion d'utiliser le réseau de prévention.

La CFDT se questionne fortement sur la poursuite de la conduite seule avec tout le stress que cela génère pour l'agent face aux points d'attentions multiples qui doivent être les siens.

La CFDT demande qu'un recensement soit fait pour tous les agents n'ayant jamais conduit sur route enneigée et verglacée. La CFDT demande qu'un tutorat soit mis en place pour ces chauffeurs, c'est-à-dire qu'il ne conduisent jamais seuls tant qu'ils ne sont pas opérants, ceci de manière préventive pour éviter des accidents les mettant en danger sur le plan corporel.

Les changements d'horaire et de niveaux de service (les routes classées en S1 sont passées en S2, etc...) ont généré des déneigements plus tardifs. Ce qui a suscité l'incompréhension de la part des usagers de la route et beaucoup de plaintes. Nos collègues des routes ont subi beaucoup de dénigrement, d'expressions de mécontentements sur les réseaux sociaux, au téléphone, entre autre, de la part des usagers. Ce qui a pour conséquence de très mauvaises conditions de travail pour nos collègues. »

Sujet 4 : Information pour l'amélioration du dispositif de communication et d'appel des secours mis à disposition

Notre Intervention directe :

« Pour la CFDT, il est impératif de doter chaque agent d'un téléphone portable fonctionnant sous réseau international. Le choix de l'opérateur est important, à Seltz, seul le réseau Orange fonctionne.

Les 2 solutions à envisager : 1 téléphone ouvert avec un réseau international ou 2 téléphones distincts 1 ouvert sur le réseau allemand et 1 ouvert sur le réseau français (le seul opérateur français fonctionnant étant ORANGE)

L'attention portée par la CeA aux actions transfrontalières doit bien évidemment transparaître dans ce cas précis.

A ce titre, il paraît essentiel que les agents opérant dans ces structures bénéficient d'une réelle formation langagière en allemand spécifique à ce type de situation pour pouvoir mener une discussion avec les services d'urgence allemands. Les fiches d'information actuellement présentes ne suffiront pas pour assurer la sécurité de chacun. En effet, cela évitera la problématique du temps d'intervention des secours qui n'a pas été due à l'accessibilité du 112 (France) mais à la communication entre 112 Français et 112 Allemand puisque c'est suite à l'appel du 112 Allemand par un allemand que les secours sont arrivés rapidement.

Il a été organisé, il y a quelques années, un programme de formation en langue allemande à raison d'une journée par mois. Cependant les agents n'avaient pas été associés et leurs besoins pas compris.

La CFDT demande que des actions de formation soient à nouveau mises en place pour ces agents en intégrant leurs besoins spécifiques. »

Sujet 5 : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la collectivité

Notre Intervention directe :

« Le dispositif de signalement est une obligation légale qui doit être pensée pour être accessible au plus grand nombre.

Sur la forme du dispositif :

Si le document présenté répond aux questionnements du dispositif en détail, la CFDT réclame néanmoins un outil simplifié, accessible à tous les agents.

La CFDT propose donc la création d'un outil (fascicule, dépliant) synthétique sous le format du document « Que faire en cas d'agression ? » élaboré dans le Haut Rhin et communiqué aux agents du social.

Ce document simplifié doit renvoyer au dispositif complet mais doit aussi pouvoir répondre à des situations d'urgence. Il doit s'agir d'un outil de communication simple et efficace pour solliciter les interlocuteurs idoines au moment de la phase déclarative du signalement.

De même, la CFDT souhaite qu'une campagne de communication sur la création ET l'utilisation de ces outils soit garantie par l'administration.

La CFDT sera attentive aux formes proposées et demande que les organisations syndicales y soient associées.

Sur le fonds des propositions du dispositif :

- Le délai de 48h pour signaler l'accusé de réception du signalement et les 15 jours francs pour organiser un entretien avec les services concernés nous paraissent bien trop longs dans le cas d'actes de violences, réclamant parfois une réactivité immédiate (en cas de violences graves, comment demander à deux protagonistes de continuer à collaborer pendant 15 jours ?)
- La CFDT s'interroge sur l'identité des agents diligentés pour mener ces enquêtes : quelles sont leur formation ? comment garantir leur neutralité et indépendance dans certains cas (par exemple : lorsque des autorités et tutelles peuvent être concernées ?)
- La CFDT s'interroge également sur le traitement de la victime présumée. La CFDT ne souhaite pas, comme c'est souvent le cas, que les victimes se retrouvent en situation de mobilité contrainte alors que l'agresseur présumé ne le soit pas. Il s'agit alors souvent de situation de « double peine » établie a priori.

L'administration doit pouvoir apporter des garanties aux victimes et témoins à cet égard. »

Sujet 6 : Point d'actualité

crise COVID19 – A ce jour

- A compter du 9 juin 2021 : passage de 5 à 3 jours de télétravail en respectant les gestes barrières et le port du masque
- A compter du 1^{er} juillet 2021 : 2 jours de télétravail en respectant les gestes barrières et le port du masque
- A compter du 1^{er} septembre 2021 : retour au régime de droit commun en respectant les gestes barrières et le port du masque
- Salles de Réunion : jauge d'une personne pour 4 m² en respectant les gestes barrières et le port du masque

CONTACT

☎ 06 62 17 33 44 (MULHOUSE)

☎ 06 67 32 76 67 (COLMAR)

☎ 03 88 76 63 06 /

☎ 03 88 76 67 82 /

☎ 07 60 76 69 61
(STRASBOURG)

@ syndicat.cfdt@alsace.eu

PERMANENCES

n'importe quand, sur
rendez-vous :

À Strasbourg :

CFDT Hotel du Département
Place du Quartier Blanc
67694 STRASBOURG Cedex 9
Tous les jours

À Mulhouse :

CFDT Mulhouse
1 rue de Provence
68100 Mulhouse

À Colmar :

CFDT - Local de Section
Cité Administrative (bâtiment G)
68000 Colmar

ou sur votre lieu de travail !